



**DELIBERATION N° 22/006 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'ORGANISATION DE LA 2ÈME ÉDITION DES ASSISES
TERRITORIALES DE LA SANTÉ**

**CHÌ APPROVA L'ORGANIZAZIONE DI A 2NDA EDIZIONE DI L'ASSISE
TARRITURIALE DI A SALUTE**

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 janvier 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Pierre POLI
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. François SORBA à M. Joseph SAVELLI
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 18/280 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018 prenant acte des orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018-2021,
- VU** la délibération n° 19/138 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2019 approuvant l'organisation des premières assises territoriales de la santé,
- VU** la délibération n° 20/137 AC de l'Assemblée de Corse du 25 septembre 2020 approuvant l'organisation des assises de la santé,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,

- VU** la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'organisation des deuxièmes assises territoriales de la santé le 11 mars 2022 au Palais des Congrès d'Aiacciu.

ARTICLE 2 :

DIT que le coût de cet évènement, évalué à 60 000 € maximum pour environ 200 invités et participants et comprenant la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants extérieurs, les frais de transport associés, la restauration, la location de la salle du Palais des Congrès, la publicité, etc. sera pris en charge sur les différents chapitres budgétaires concernés de la Collectivité de

Corse : moyens généraux, frais de déplacements, programme 5212 (chapitre 934, fonction 140, compte 6185) de la DGA des affaires sociales et sanitaires.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 janvier 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORGANIZZAZIONE DI A 2NDA EDIZIONE DI L'ASSISE
DI A SALUTE**

**ORGANISATION DE LA 2ÈME ÉDITION DES ASSISES
DE LA SANTÉ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La première édition des assises territoriales de la santé s'est tenue les 5 et 6 juillet 2019 et a permis de créer un lieu de débat et de propositions avec l'ensemble des acteurs concernés : professionnels du soin, experts, élus, institutionnels et plus largement avec les usagers.

Evènement unique et original, il a suscité un réel engouement notamment chez les professionnels de santé. A l'issue de ces 2 jours, les groupes de travail ont poursuivi les échanges et proposé un véritable plan d'actions et des solutions correspondant aux besoins de santé de la population et adaptées aux réalités de la Corse.

Considérant ce premier succès, votre Assemblée a approuvé le 25 septembre 2020, l'organisation des deuxièmes assises territoriales de la santé dans un contexte nouveau engendré par la crise sanitaire qui met sous tension le secteur médical et hospitalier et les soignants, fragilise l'économie, et altère le lien social.

La crise Covid a été le révélateur de décennies de retard accumulées et de la fragilité de notre système de santé.

Cette deuxième édition se déroulera donc le 11 mars 2022 à Ajaccio au Palais des Congrès et constituera le premier volet d'un cycle de travail sur les attentes des acteurs de santé en Corse.

Ces assises permettront ainsi de conclure les concertations menées dans le cadre du comité de suivi de la crise Covid-19 et de la conférence sociale.

Elles seront articulées autour de trois tables rondes successives qui permettront des échanges sur trois thèmes principaux :

- Un retour d'expérience sur la médecine hospitalière et la médecine libérale durant la crise sanitaire actuelle ;
- Les menaces sanitaires en Méditerranée ;
- Les compétences en matière de santé des collectivités.

Le programme prévisionnel et les intervenants pressentis de chaque table ronde sont annexés au présent rapport. Ce programme indicatif est susceptible d'être modifié selon les confirmations de présence des différents intervenants.

Le coût de cet évènement, évalué à 60 000 € maximum pour environ 200 invités et participants, comprend la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants extérieurs, les frais de transport associés, la restauration, la location de la salle du Palais des Congrès, la publicité... Il sera pris en charge sur les différents chapitres

budgétaires concernés de la Collectivité de Corse : moyens généraux, frais de déplacements, programme N 5212 (chapitre 934, fonction 140, compte 6185) de la DGA des affaires sociales et sanitaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Assises de la santé 2^{ème} édition

Le 11 mars 2022

Palais des congrès AIACCIU

« Salle prestige » – 200 places

Programme prévisionnel

Journée organisée sur le format de trois tables rondes

1. Retour d'expérience de la médecine hospitalière et de la médecine libérale sur la crise sanitaire actuelle

Participants pressentis :

- **Dr Bernard LECONTE** : Directeur médical de crise au Centre hospitalier d'Ajaccio
- **Dr André DE CAFFARELLI** : Directeur médical de crise au Centre hospitalier de Bastia
- **Dr Jean CANARELLI** : Vice-président de la Fédération de l'Hospitalisation privée du Sud-Est
- **Dr Remy FRANCOIS** : Psychiatre, Médecin directeur Centre de rééducation fonctionnelle du Finosello
- **Dr Antoine GRISONI** : Président des Unions régionales des professionnels de santé – Médecins Libéraux
- **Dr Laurent CARLINI** : médecin généraliste.

2. Les menaces sanitaires en Méditerranée

Participants pressentis :

- **Alessandra FALCHI**
Laboratoire de virologie Université de Corse
- **Pr Antoine FLAHAULT**
Professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Genève, Directeur de l'Institut de santé globale.
- **Pr Xavier DE LAMBALLERIE**
Inserm 1207 "Unité des Virus Émergents"
Aix-Marseille Université – Institut de Recherche pour le Développement
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
Institut de Recherche Biomédicale des Armées
- **Pr Remi CHARREL**
Inserm 1207 "Unité des Virus Émergents"
Aix-Marseille Université – Institut de Recherche pour le Développement
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
Institut de Recherche Biomédicale des Armées
Président du CLIN AP-HM
- **Dominique CASTAGLIOLA**
Directrice de recherche à l'Inserm, Institut Pierre Louis d'épidémiologie et de santé publique.
- **Mylène OGLIASTRO**
Virologue, chercheuse INRAE Montpellier
- **Shirley MASSE : Réseau sentinelle** Animateur régional (Corse)
- **Dr Thierry BLANCHON**
Co-responsable du réseau Sentinelles
Institut Pierre Louis de Santé Publique (IPLESP) INSERM Sorbonne Université - UMR S 1136 Faculté de médecine Sorbonne Université, site Saint-Antoine

3. Les compétences en matière santé des Collectivités

Participants pressentis :

- **Collectivité de Nouvelle Calédonie** : M. Yannick SLAMET, porte-parole du Gouvernement, membre du Gouvernement en charge de la santé.
- **Collectivité de Polynésie** : Mme Sylvana PUHETINI, vice- présidente commission santé
- **Régions de France** : Nicolas PUJOS, Conseiller culture, santé, sport, citoyenneté.